

Délibération

Présidence d'honneur décernée à Jean-Claude DELAUNE

Conformément au règlement intérieur de la CCIRS (Article C1-S1-8), « *Sur proposition du président, l'assemblée générale peut décerner le titre de président honoraire, vice-président honoraire, trésorier honoraire ou secrétaire honoraire, aux membres du bureau parvenus au terme de leur fonction, pour leur action dans l'intérêt de la chambre.* »

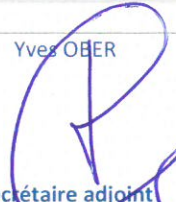

Jean-Claude DELAUNE s'est investi dans la Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge en 1994, année de sa première élection en qualité de membre de la Chambre. En 1997, il devient 2^e Vice président de la Chambre et il crée l'Institut Supérieur des Achats et des approvisionnements à Rochefort.

En 2000, il est élu Président de la CCIRS. Il est réélu Président en 2005 et en 2010. Dans le même temps, Jean-Claude DELAUNE est également Vice-président de la CCI régionale et Vice-président du Conseil Economique et Social Poitou-Charentes où il travaille sur le développement des infrastructures jusqu'en 2013.

Sous l'impulsion de Jean-Claude DELAUNE, la CCIRS développe, notamment, ses actions de proximité à travers la création des antennes à Royan, Saintes et Saint-Jean d'Angély et le renforcement des antennes de Jonzac et de Rochefort.

L'Assemblée Générale est invitée à :
Décerner la Présidence d'Honneur de la CCI Rochefort et Saintonge
à Jean-Claude Delaune

CCI Rochefort et Saintonge	
DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 30 mars 2017, à Rochefort	
Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	24
Nombre de votants	24
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	00
Nombre d'ABSTENTIONS	00

<p>Yves OBER</p>  <p>Secrétaire adjoint</p>	<p>Hervé Fauchet</p>  <p>Président</p>
--	--